



de la sécurité au travail...), tous émis par des services administratifs différents entre lesquels existe parfois une certaine rivalité, et les renseignements publics sur les exigences réglementaires sont souvent difficiles à obtenir.

Dans le contexte de la Commission intergouvernementale et d'autres initiatives bilatérales, y compris la coopération technique, le Canada accorde son soutien aux réformes du Code fiscal, aux procédures de règlement de différends et d'exécution de contrats, et à la mise au point de politiques d'encadrement pour le développement des richesses naturelles. Il s'efforce également d'obtenir que soient abolis de nombreux obstacles administratifs au commerce et aux investissements, et que soient uniformisées l'application et l'exécution des lois et des règlements.

Adhésion à l'OMC

La Fédération russe a demandé à se joindre à l'OMC en 1993. Le Canada est membre du groupe de travail chargé d'examiner la demande de la Russie, et participe à des discussions bilatérales avec elle pour faire progresser son adhésion.

Au cours des discussions qui se sont déroulées en 1997, le Canada a souligné son soutien pour l'adhésion éventuelle de la Russie à l'OMC selon des conditions commercialement acceptables et généralement applicables aux nouveaux membres. Une fois accomplie, cette adhésion donnera aux exportateurs et aux investisseurs canadiens un accès plus facile et plus prévisible à cet important marché. Elle consolidera également le processus de transition économique dans la Fédération russe et renforcera le système commercial multilatéral.

Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés ces dernières années, un travail considérable reste à faire avant que le système commercial et économique de la Russie soit conforme aux disciplines de l'OMC. Pendant toute l'année 1998, le Canada continuera de demander une plus grande transparence, ainsi qu'un accès plus ouvert, plus sûr et non discriminatoire au marché russe pour les fournisseurs de produits et de services canadiens.

La Fédération russe a présenté son offre initiale de tarifs en février 1998. Celle-ci servira de base aux négociations bilatérales, au cours desquelles le Canada cherchera à obtenir des concessions tarifaires sur les produits pouvant faire l'objet d'exportations vers ce

marché dès maintenant et dans l'avenir, notamment le matériel pour l'industrie des hydrocarbures, les produits agricoles et agro-alimentaires, les véhicules et le matériel de télécommunication. Le Canada devra, entre autres choses, demander à la Russie de consolider tous ses tarifs aux taux appliqués actuellement ou au-dessous, de se joindre à diverses initiatives d'harmonisation tarifaire (« zéro-zéro ») convenues dans le contexte de l'Uruguay Round et d'offrir un accès non discriminatoire, par exemple dans le secteur des oléagineux.

En ce qui concerne l'accès au marché pour les services, il se peut que la Fédération russe présente une offre initiale en 1998. Dans les négociations subséquentes, le Canada lui demandera de prendre des engagements obligatoires concernant les déplacements temporaires de personnes et l'établissement d'une présence commerciale. Le Canada est particulièrement intéressé par les secteurs des services professionnels et autres – informatique et services connexes, télécommunications de base et perfectionnées, services financiers, services de construction, protection de l'environnement, services de transport. Le Canada cherchera à obtenir l'abolition des restrictions et des mesures discriminatoires dans ces secteurs pour les opérations transfrontalières, la consommation à l'étranger et la présence commerciale.

Investissement

Étant donné le potentiel qui s'offre quant aux investissements relatifs à l'exploitation des richesses naturelles et à d'autres formes d'infrastructure, aux services et à l'activité industrielle, le Canada et la Russie ont entamé des négociations en janvier 1998 en vue de conclure un nouvel accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers. L'accord actuel, signé par le Canada et l'URSS en 1989, n'offre pas le niveau désiré de protection aux investisseurs canadiens. Un nouvel accord améliorerait sensiblement les conditions propices à un accroissement de l'investissement canadien, notamment à l'égard de plusieurs projets importants d'infrastructure qui sont actuellement en cours de négociation.

Les risques auxquels doivent faire face les investisseurs à l'heure actuelle dans la Fédération russe comprennent l'incertitude concernant les dispositions de la législation en cours d'élaboration au sujet de l'investissement national et l'application plus générale des lois, y compris les